

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN  
30129

GARD

Date :

Séance du **31 mai 2023**

Numéro :

L'an Deux mille vingt trois

et le 31 mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,sous la présidence de : **Céline VIGO, Vice Présidente**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	17	10

**Présents** : C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, G. MANCUSO, M. BOMPARD, A. BOMPARD, C. LEMAREC, L. RIMLINGER

**Pouvoirs** : Néant

**Absents excusés** : F. RICHARD – TRINQUIER, E. CREMONA, S. VEIGALIER, G. GALEA, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE

Date de la convocation
24 mai 2023

Date d'affichage
24 mai 2023

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Objet de la Délibération

**Attribution d'aides individuelles****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**Article 1** : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

- Mr GUIROUARD AIZEEE Guy : une aide alimentaire unique auprès de l'Ordre de Malte + une aide alimentaire de trois mois auprès du secours populaire à partir du 01/07/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2023

Application agréée E-legalite.com